

L'accord de partenariat entre France-Télécom/Orange et Partner est inacceptable

Le soutien de France-Télécom/Orange à Partner se traduit par une participation à toutes les violations du droit international et participe à la colonisation.

Il est demandé à France-Télécom/Orange de rompre cet accord parce que Partner viole le droit international:

- ✈ Partner dispose de 176 antennes et relais sur des terres palestiniennes confisquées ;
- ✈ Partner, avec les autres opérateurs israéliens, profite de l'interdiction faite aux opérateurs palestiniens d'installer leurs antennes dans 60% de la Cisjordanie ;
- ✈ Partner conserve à son profit des taxes et autres sommes dues aux palestiniens ;
- ✈ Partner a des boutiques dans les colonies israéliennes ;
- ✈ Partner assure avec son réseau le service aux colons et à l'armée d'occupation israélienne.

Nous exigeons :

- Le retrait des équipements des territoires occupés
- L'arrêt de la coopération technologique et commerciale du groupe France-Télécom/Orange avec l'Etat israélien.
- Que France-Télécom/Orange soit en conformité avec sa charte éthique et le droit international

Destinataire : France-Télécom/Orange
6, place Allera y 75015 Paris

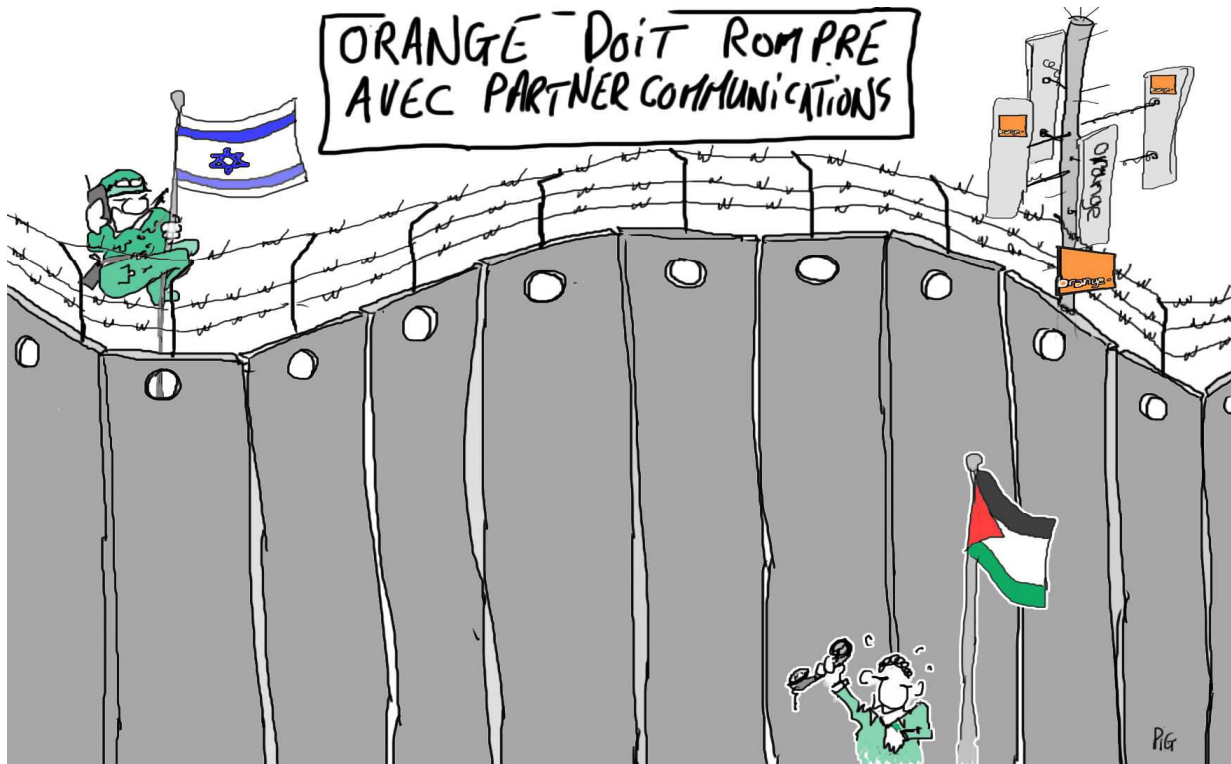
Nom : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Ville : -----

Signature



Association France Palestine Solidarité – comité de Gentilly.
ESI, 25, rue Jean Louis 94250 Gentilly
Mail: afps.gentilly@laposte.net
Site: afpsgentilly.wordpress.com